

**VILLE DE RODEZ**  
**CONSEIL MUNICIPAL DU 8 DECEMBRE 2025**  
**Délibération N°2025-151**



**VILLE de RODEZ**

Commune de Rodez  
Hôtel de Ville  
Place Eugène Raynaldy BP 3119 12031 RODEZ Cedex 9  
Tél : 05 65 77 88 00

L'an 2025, le lundi 8 décembre, à 17h00, le Conseil municipal de la Ville de Rodez, dûment convoqué le mardi 2 décembre 2025, s'est réuni, en séance publique à l'Hôtel de Ville, sous la Présidence de M. TEYSSEDRE Christian, Maire de Rodez.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Membres du Conseil municipal
En exercice : 35
Présents : 28
Conseillers excusés et représentés : 5
Conseillers excusés et non représentés : 2

**Conseillers présents (28)**  
Mesdames ABOU Nadia, ALAUZET Céline, BERARDI Marion, BEZOMBES Martine, BULTEL-HERMENT Monique, CASTAGNOS Fabienne, CLOT Marie-Noëlle, CROUZET Maryline, FAUX Mathilde, HER Anne-Christine, MONESTIER-CHARRIE Anne-Sophie, SOUNILLAC Marie-France, TAUSSAT Régine, Varsi Florence, VIDAL Sarah.  
Messieurs BOUGES Jean-François, CESAR Alexis, COSSON Jean-Michel, CORTESE Franck, FOURNIE Francis, GOMBERT Benjamin, LAURAS Christophe, LIEGEOIS Patrick, RAUNA Alain, RUBIO Frédéric, TEYSSEDRE Christian, TIXIER Alain, VIDAMANT François.

**Conseillers excusés et représentés (5) :**

FERRAND Bernard	a donné pouvoir à	FOURNIE Francis
COLIN Laure	a donné pouvoir à	LIEGEOIS Patrick
COMBET Arnaud	a donné pouvoir à	VIDAL Sarah
ECHENE Eléonore	a donné pouvoir à	CESAR Alexis
BERTAU Iléana	a donné pouvoir à	BERARDI Marion

**Conseillers excusés et non représentés (2) :**

DONORE Joseph  
JULIEN Serge

**Secrétaire de séance :** Benjamin GOMBERT

**DELIBERATION N°2025-151 – ANIMATIONS ET FESTIVITES ETE 2026 - Collaborateurs occasionnels du Service Public**

**Considérant ce qui suit :**

La Ville de Rodez gère en régie directe l'organisation d'animations et de festivités de grand format sur l'été 2026 dont à titre d'illustration le festival F'Estivada.

Dans le cadre de l'organisation de ces évènements, la Ville envisage de faire appel à des bénévoles pour les missions suivantes : gestion des artistes, propriété des sites, logistique, accueil des publics, information, communication, etc...

Les candidats au bénévolat devront signer la convention de collaborateur occasionnel de service public jointe en annexe ainsi que l'attestation de bénévolat proposée.

La Commission Ville Responsable et Solidaire a émis un avis favorable à l'unanimité sur ce dossier.

**VILLE DE RODEZ**  
**CONSEIL MUNICIPAL DU 8 DECEMBRE 2025**  
**Délibération N°2025-151**

Le Conseil municipal à l'unanimité, par 33 voix pour :

- approuve le recours aux bénévoles pour l'organisation de ces événements ;
- approuve la convention à conclure ainsi que l'attestation proposée en annexe ;
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document à intervenir pour l'exécution de la présente délibération.

Secrétaire de séance  
Signé : Benjamin GOMBERT  
Acte dématérialisé

Le Maire  
Signé : Christian TEYSEDRE  
Acte dématérialisé

Le Maire certifie exécutoire la présente délibération

Publiée le 12 décembre 2025

Transmise en Préfecture le 12 décembre 2025

**Délais et voies de recours**

Conformément aux articles R421-1 et R421-5 du Code de Justice Administrative, la présente décision est susceptible de recours administratif auprès de Monsieur le Maire ou de recours contentieux devant le Tribunal administratif de Toulouse, directement par courrier ou par l'application informatique « Télerecours Citoyens » via le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et transmission en Préfecture.



## CONVENTION D'ACCUEIL DE COLLABORATEUR OCCASIONNEL / BÉNÉVOLE ANIMATIONS FESTIVITES 2026

Entre : la Mairie de Rodez Place Eugène Raynaldy 12000 Rodez

Représentée par : Christian TEYSSEDRE, Maire de Rodez, dûment habilité par délibération n°....., du Conseil municipal du 8 décembre 2025.

Ci-après désignée « La collectivité »

D'une part

Et

Madame, Monsieur : .....

Domicilié(e) à :.....

Ci-après désigné(e) Le « collaborateur(trice) bénévole »

D'autre part,

### IL EST CONVENU CE QUI SUIT

#### **Article 1 : Objet**

La présente convention fixe les conditions de présence et d'activité de Madame, Monsieur ..... collaborateur(trice) bénévole au sein des services de la Mairie de Rodez, conformément aux dispositions de l'annexe jointe.

#### **Article 2 : Activité**

Le collaborateur(trice) bénévole est autorisé à effectuer les activités suivantes au sein des services de la collectivité :

- |  |   |
|--|---|
| 1- Accueil du public.  | 5- Affichage et décoration.             |
| 2- Gestion et accompagnement des personnes à mobilité réduite. | 6- Décoration et aménagement des lieux. |
| 3- Accompagnement des artistes.                                | 7- Gestion des déchets.                 |
| 4- Promotion et communication.                                 | 8- Logistique.                          |
|  | 9- Assistance technique.                |

#### **Article 3 : Rémunération**

Le collaborateur(trice) bénévole ne peut prétendre à aucune rémunération de la part de la collectivité pour les missions qu'il remplit à ce titre.

#### **Article 4 : Réglementation**

Le collaborateur(trice) bénévole s'engage à respecter le règlement intérieur mis en place par la collectivité, ainsi que la réglementation du domaine dans lequel il intervient. En cas de non-respect l'autorité territoriale de la collectivité se réserve le droit de mettre fin immédiatement à l'intervention du collaborateur(trice) bénévole, sans préjudice d'éventuelles poursuites civiles ou pénales en cas d'infraction.

#### **Article 5 : Assurances**

La Mairie de Rodez garantit le collaborateur(trice) bénévole pour l'ensemble des garanties qui suivent pendant toute la durée de sa collaboration : responsabilité civile, défense-indemnisation de dommages corporels-assistance.

Le collaborateur(trice) bénévole justifiera quant à lui la souscription d'une responsabilité civile.

#### **Article 6 : Durée**

La présente convention prend effet à la date de sa signature par l'ensemble des parties et pour la durée précisée dans l'annexe jointe.

#### **Article 7 : Résiliation**

En cas de non-respect d'une des clauses de la présente convention, l'autorité territoriale se réserve le droit d'y mettre fin à tout moment et sans préavis par courrier recommandé adressé au bénévole.

#### **Article 8 : Modalités :**

La présente convention, établie en deux exemplaires, sera adressée à chacune des parties.

Fait à Rodez, le :

Le Maire de Rodez

Le collaborateur(trice) bénévole

COLLABORATEUR OCCASIONNEL - ANNEXE A LA CONVENTION D'ACCUEIL D'UN COLLABORATEUR OCCASIONNEL  
BENEVOLE  
ANIMATIONS FESTIVITES 2026

Etat-civil et situation personnelle du collaborateur(trice) bénévole :

- Nom :
- Prénom :
- Date de naissance :
- Lieu de naissance :
- Adresse personnelle :
- Téléphone :
- Courriel\* :

ATTESTATION DE BENEVOLAT

Je soussigné(e):

- certifie sur l'honneur être accueilli au sein de la commune de Rodez, dans le cadre d'une collaboration bénévole pour la période du **11 au 19 juillet 2026**.

Certifie sur l'honneur :

- Disposer d'une couverture sociale
- Disposer d'une garantie responsabilité civile
- Ne faire l'objet d'aucune condamnation inscrite au casier judiciaire national

Fait à Rodez, le

le collaborateur(trice) bénévole

Je soussigné(e):

être disponible pour être bénévole (cochez les cases correspondantes) :

11 juillet 2026	Matin <input type="checkbox"/> Après Midi <input type="checkbox"/>
12 juillet 2026	Matin <input type="checkbox"/> Après Midi <input type="checkbox"/> Soirée (1) <input type="checkbox"/>
13 juillet 2026	Matin <input type="checkbox"/> Après Midi <input type="checkbox"/>
14 juillet 2026	Matin <input type="checkbox"/> Après Midi <input type="checkbox"/>
15 juillet 2026	Matin <input type="checkbox"/> Après Midi <input type="checkbox"/>
16 juillet 2026	Matin <input type="checkbox"/> Après Midi <input type="checkbox"/> Soirée (1) <input type="checkbox"/>
17 juillet 2026	Matin <input type="checkbox"/> Après Midi <input type="checkbox"/> Soirée (1) <input type="checkbox"/>
18 juillet 2026	Matin <input type="checkbox"/> Après Midi <input type="checkbox"/> Soirée (1) <input type="checkbox"/>
19 juillet 2026	Matin <input type="checkbox"/> Après Midi <input type="checkbox"/>

(1) Fin de soirée = 2h du matin. **En gras, les dates de l'estivada**

Fait à Rodez, le

Le collaborateur(trice) bénévole